



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 30/006/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2024 – Travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire de La Roche**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la circulaire préfectorale portant éligibilité de la Commune d'Ollainville à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et précisant les modalités de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2024,

Considérant le programme d'investissement pour des travaux d'extension et de rénovation de l'école élémentaire de La Roche, qui seront inscrits au Budget Primitif 2024,

Considérant que le début des travaux est programmé sur le mois de juillet et ce pour une durée estimée à 18 mois,

Considérant les taux de subventions annoncés de 20 à 50 % maximum du montant HT, sachant que le montant de la subvention est plafonné à 150 000 €, sauf pour les opérations scolaires (200 000.00 €),

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux d'extension et de rénovation de l'école de la Roche	Dépenses HT	Financement	Taux
Coût des travaux	1 451 967.00 €		
Alarme incendie	7 800.00 €		
<i>Subvention DETR 2024</i>		200 000.00 €	13.7 %
<i>Contrat régional</i>		729 883.50 €	
<i>CAF - Garderie</i>		53 712.00 €	
<i>Agence des Espaces Verts</i>		2 700.00 €	
TOTAL	1 459 767.00 €	986 295.50 €	67 %

Entendu l'exposé de Monsieur Michel BURILLO, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 1 459 767.00 € HT.
- **Approuve** le plan de financement exposé.
- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus au titre de la DETR 2024, pour financer le programme d'investissement 2024.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Le 8 février 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



Giraudau